

Critère Éligibilité

MaPrimeRenov 2025



Etre propriétaire d'un logement construit depuis + de 15 ans, utilisé au titre de Résidence Principale*, pour soi ou son locataire.



Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE



Connaitre son profil Fiscal pour identifier le ou les parcours éligibles



MaPrimeRenov Par Geste

Renovation ciblée, ponctuelle :
Aide forfaitaire fonction du profil fiscal cf page suivante
Logement A à E disposant d'un DPE valide

OU

MaPrimeRenov Parcours Accompagné

Rénovation d'ampleur **Minimum 2 gestes** d'isolation** **Saut de 2 classe énergétique minimum**

Saut de classe	Plafond dépenses	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Supérieurs
2	40 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	10 % (HT)
3	55 000 € (HT)			50% (HT)	15% (HT)
4 ou +	70 000 € (HT)				
Bonification « sortie de passoires »		+ 10%			
Écrêtement (TTC)		100%	90%***	80%	50%

	Plafond dépenses				
MAR	2 000 € (TTC)	100%	80%	60%	40%
MAR	4000 € (TTC)			Non éligible	

*Résidence principale : logement occupé au moins 8 mois par année civile

** Geste : est éligible dès que les travaux interviennent sur >25% de la surface concernée

***: le taux d'écrêtement du profil Modeste fait l'objet d'un décret annoncé pas encore ratifié.

Type de système de chauffage et d'eau chaude				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200	800	400	x
Chauffe-eau thermodynamique	1200	800	400	x
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000	4000	3000	x
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11000	9000	6000	x
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000	3000	2000	x
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10000	8000	4000	x
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2500	2000	1000	x
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1250	1000	500	x
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1250	1000	750	x
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3750	3150	1400	x
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	5000	3850	2100	x
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1250	750	500	x
Type d'opération d'isolation ou autres travaux				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m2)	75 / m ²	60/m ²	40/m ²	
Isolation des murs par l'intérieur	25/m ²	20/m ²	15/m ²	
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25/m ²	20/m ²	15/m ²	
Isolation d'une toiture terrasse	75/m ² /	60/m ²	40/m ²	
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (Outre mer uniquement)	25/m ²	20/m ²	15/m ²	
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100/ fenêtres	80/Fenêtres	40/ Fenêtres	
Sur-toitures ventilées (Outre mer uniquement)	15 € / m ²	60/m ²	40/m ²	
Bardages ventilés (Outre mer uniquement)	15 € / m ²	60/m ²	40/m ²	
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500	400	300	
Dépose de cuve à fioul	1200	800	400	
Ventilation double flux	2500	2000	1500	